

(N° 12)

SENAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 22 DÉCEMBRE 1865.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi qui apporte une modification à la formule de la sanction et de la promulgation des lois, par suite de l'avènement au trône de SA MAJESTÉ LÉOPOLD II.

Présents : MM. LONHIENNE, Président ; PIRMEZ, le Baron d'ANETHAN, SACQUELEU,
le Vicomte Du BUS et le baron DE RASSE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Une modification est devenue nécessaire à la formule de la sanction et de la promulgation des lois, telle qu'elle a été prescrite par l'art. 1^{er} de la loi du 28 février 1843. Il y a donc lieu de substituer, dans la formule, le nom de Léopold II à celui de Léopold I^{er}.

C'est dans ce but que vous est présenté le Projet de Loi qui, soumis à l'examen de votre Commission de la Justice, a été adopté par elle à l'unanimité.

Le Rapporteur,
Baron DE RASSE.

Le Président,
LONHIENNE.